

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Peut-on obtenir une aide financière pour la cantine scolaire ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Peut-on obtenir une aide financière pour la cantine scolaire ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F19294/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F19294/abonnement))

Peut-on obtenir une aide financière pour la cantine scolaire ?

Vérfié le 18 mai 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Oui, vous pouvez, sous certaines conditions, obtenir des aides pour payer la cantine de votre enfant. Les possibilités sont différentes selon le niveau de scolarisation de votre enfant : primaire (maternelle et élémentaire) ou collège ou lycée.

Primaire

Quelles sont les aides de la commune ?

Les tarifs de la cantine scolaire à l'école primaire sont fixés par la commune.

La commune peut choisir d'appliquer le _____ au tarif du repas, pour l'adapter à vos revenus et à vos charges.

Dans certaines communes, vous pouvez bénéficier d'aides pour payer les frais de cantine. Renseignez-vous auprès de votre mairie. Vous pouvez aussi vous rapprocher de l'assistante sociale scolaire.

Quelles sont les aides du département ?

Dans certains départements, si votre enfant est scolarisé dans une école élémentaire éloignée de votre domicile et qu'il doit rester à la cantine, vous pouvez bénéficier d'une aide. Renseignez-vous auprès du directeur d'école en début d'année scolaire.

Collège, lycée

Qu'est-ce que le fonds social pour les cantines ?

Le fonds est une aide financière du collège ou du lycée que vous pouvez obtenir pour payer la cantine de votre enfant.

Vous devez pour cela vous adresser à l'assistante sociale du collège ou du lycée ou au secrétariat de l'établissement scolaire.

L'aide est attribuée par le chef d'établissement. Il informe les familles et les élèves de l'existence de ce fonds social et des conditions d'attribution.

Quelles sont les aides du département et de la région ?

Les tarifs de la cantine scolaire sont déterminés par le département pour les collèges, et la région pour les lycées.

Le département ou la région peut choisir d'appliquer le _____ au tarif du repas, pour l'adapter à vos revenus et à vos charges.

Dans certaines départements ou certaines régions, vous pouvez bénéficier d'aides pour payer les frais de cantine. Renseignez-vous auprès de votre collectivité.

Textes de loi et références

Code de l'éducation : articles R531-52 à R531-53 ([http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000020743087&cidTexte=LEGITEXT000006071191)

- [idSectionTA=LEGISCTA000020743087&cidTexte=LEGITEXT000006071191](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000020743087&cidTexte=LEGITEXT000006071191))

Voir aussi

Cantine scolaire au collège et au lycée ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24569)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F24569](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24569))
Service-Public.fr

Cantine scolaire à l'école primaire (maternelle et élémentaire) ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24570)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F24570](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24570))
Service-Public.fr

Bourse des collèges ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F984)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F984](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F984))
Service-Public.fr

Bourse de lycée ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F616](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616))
Service-Public.fr

Prime à l'internat ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1886)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F1886](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1886))
Service-Public.fr